

Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture Personne-ressource : Brigitte Donald, (506) 453-4152	Camping quotidiens, hebdomadaires et mensuels – Parc provincial Murray Beach <i>Loi sur les parcs</i> Règlement 85-104
Droit actuel : 0 \$ Droit proposé : 750 \$ En vigueur : Le 1 ^{er} avril 2016	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 191 471 \$ Changement des recettes annuelles : 7 500 \$
Observations : Le seul changement aux droits de camping au Parc provincial Murray Beach est un nouveau droit pour camping mensuel afin de répondre à la demande des clients (emplacement avec électricité).	

Annexe – Camping quotidiens, hebdomadaires et mensuels – Parc provincial Murray Beach		
Droit	Droit actuel	Droit proposé
Droit mensuel - emplacement avec électricité	0 \$	750 \$